

Séance 25 janvier 2019

Monsieur le maire rappelle l'ordre du jour et les points d'information sur la vie de la commune.

Suite à la présentation du document sur le programme local de l'habitat au niveau de Loire Forez Agglo, le conseil n'émet pas d'avis sur ce dossier qui définit l'ensemble de la politique locale de l'habitat à l'échelle intercommunale pour une durée de 6 ans.

Validation de la convention fourrière animale qui fixe les règles concernant les animaux errants. Les demandes doivent être déposées en mairie.

En prévision du budget, les élus échangent sur les différents travaux à venir sur la commune. Afin de prévoir les inscriptions au budget et les demandes de subventions, le conseil municipal propose de faire réaliser des devis. Le coût de chaque investissement permettra de se prononcer sur la réalisation, la priorisation des travaux et l'inscription au budget 2019.

Auberge de Leignec : Suite au départ de Monsieur Kuentzler et pour étayer le dossier, le conseil municipal donne son accord pour une sommation interpellative. Les résultats de cette démarche vont permettre de vérifier la légalité de la résiliation du contrat commercial de l'auberge du château.

Le 14 juillet prochain, le tour de France passera sur la commune. Des dispositions particulières devront être prises, Monsieur le Maire demande à chacun de prévoir cette date pour assurer la présence sécurité.

Suite au questionnaire de Pôle emploi, et suivant la demande de Monsieur Habougit, une demande de renouvellement sera faite en mai prochain.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée